

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Sylvain GRUEL

salarié de l'entreprise LIP, a suivi l'action :

Préparation à l'habilitation électricité NFC 18 510 BT initial.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

B1V - B2V - BR - BC - B0 exécutant initial - H0 exécutant initial - H0V exécutant initial

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 23/03/2026 au 25/03/2026, sur une durée totale de 21h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à ZA Sonopa Route de Johanne 76650 Petit Couronne
Le 25/03/2026

Cachet et signature

ATSI Normandie
ZA Sonopa
Route de Johanne
76650 PETIT-COURONNE
Siren 790 208 508
N° déclaration d'activité 23 76 05047 76

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.